



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 6 juin 2018*

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

**Étaient présents** : Mme Jacqueline ARCANGER, MM. Albert LEBLANC, Christophe BÉCHU, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Denise CARDINAL, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, MM. Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Thibaut MULOT, Daniel FOUGERAIS, MM. Marc CORNU, Elie LEME, Mme Virginie PLU

**Étaient représentés** : Mme Annick GILLES, MM. Gérard LE FEUVRE et Aurélien BOUHALLIER, et qui avaient donné procuration respectivement à Mmes Michèle LEMERCIER, Jacqueline ARCANGER et M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gaëlle BONNABESSE-WILLY a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2018 a été adopté par tous les présents.

\*\*\*\*\*

### Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2018-011 : Signature d'un contrat de maintenance pour la balayeuse à intervenir avec l'UGAP pour une durée de 1000h/an et un coût annuel de 5 268,85 € HT.

DM-2018-012: Fixation des tarifs des activités - vacances de printemps 2018

DM-2018-013: Fixation des tarifs du service jeunesse - mai à juillet 2018

DM-2018-014: Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B rue de l'Hôtel de Ville (logement 2) à Mme MORIO du 1<sup>er</sup> au 13 avril 2018 sur la base d'un loyer de 130 €.

DM-2018-015: Signature d'un contrat de maintenance pour le pont bascule à intervenir avec la société OMNIPESAGE pour une durée de 2 ans et un montant de 1823,13 € TTC

DM-2018-016: Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B rue de l'Hôtel de Ville (logement 2) à Mme GUERIF du 14 avril au 30 septembre 2018 sur la base d'un loyer mensuel révisable de 300 €.

DM-2018-017: Passation d'une convention d'occupation à titre gracieux pour un local sis 43 place Renault Morlière, 1<sup>er</sup> étage, avec l'association France Horizon du 21 avril au 30 juin 2018

DM-2018-018: Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise COULANGE d'Ernée du marché relatif à la réfection des désordres de l'Espace Clair de Lune et la SARL Arnaud MOREUL de Saint Fort, sous-traitant pour un montant maximum de 4 211,54 € HT

DM-2018-019: Fixation des tarifs du service jeunesse - camps d'été 2018

DM-2018-020: Fixation des tarifs des Bizeuls - vacances d'été 2018

DM-2018-021: Fixation des tarifs des Châtelets - vacances d'été 2018

DM-2018-022: Fixation de la participation au tournoi inter-entreprises du 1<sup>er</sup> juin 2018 à 10 €

DM-2018-023: Attribution d'un marché d'un montant de 60 250 € HT à l'entreprise LATP d'Ernée pour le programme 2018 de travaux d'entretien de voirie urbaine

Le Conseil municipal observe une minute de silence suite à l'hommage rendu par Mme le Maire à Monsieur Raymond DEMY, membre fondateur du motoclub d'Ernée.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET MISE A JOUR DES COMMISSIONS PERMANENTES**

L'article L 270 du Code Électoral prévoit qu'en cas de démission d'un conseiller municipal la vacance de son poste est pourvue par le suivant de la liste, le Conseil Municipal devant être au complet pour délibérer.

Madame le Maire ayant reçu la démission de MADAME Liliane FROGET, elle déclare installer un nouveau membre du Conseil Municipal Madame Virginie PLU au 29ème rang du tableau du Conseil Municipal.

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal **décide de modifier les commissions permanentes** qui se présentent comme suit :

1 – AFFAIRES FINANCIÈRES & GESTION DU PERSONNEL: Madame le Maire et Michèle LEMERCIER (Déléguée du Maire), Gérard HUARD, Michèle PEUDENIER, Jacqueline PAPOUIN, Corinne MERZOUK, Annick GILLES, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Gérard LE FEUVRE, Elie LEMÉ.

2 – COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES : Albert LEBLANC (délégué du Maire), Régis BRAULT, Gérard HUARD, Corinne MERZOUK, Alain BELLAY, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Christophe BÉCHU, Elie LEMÉ.

3 – POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES & SOLIDARITÉS: Annick GUILLAUME (déléguée du Maire), Denise CARDINAL, Jacqueline PAPOUIN, Annick GILLES, Gaëlle BONNABESSE-WILLY, Régis BRAULT, Daniel FOUGERAIS, Virginie PLU.

4 – AMÉNAGEMENTS & DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE : Gérard HUARD (délégué du Maire), Stéphane BIGOT (délégué centre ancien protégé : PLU, AVAP, requalification centre-ville), Gérard LE FEUVRE (délégué « Cœur de Ville, marché, affaires commerciales), Christophe BONNIER, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Albert LEBLANC, Christophe BÉCHU, Thibaut MULOT, Marc CORNU.

5 – ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : Michèle LEMERCIER (Déléguée du Maire et éclairage public), Jacqueline ARCANGER (déléguée déchets), Christophe BÉCHU, Gérard HUARD, Michèle PEUDENIER, Aurélien BOUHALLIER, Paul GARNIER, Annick GILLES, Daniel FOUGERAIS, Marc CORNU.

6 – AFFAIRES RURALES : Christophe BÉCHU (délégué du Maire), Michèle LEMERCIER, Aurélien BOUHALLIER, Marguerite FONTAINE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Jacqueline PAPOUIN, Elie LEMÉ.

7 – ÉDUCATION – JEUNESSE : Corinne MERZOUK (Déléguée du Maire), Denise CARDINAL, Annick GUILLAUME, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Régis BRAULT, Nathalie FARCY, Mélanie BIDAULT, Annick GILLES, Virginie PLU.

8 – SPORTS & LOISIRS : Arnaud MOUSSAY (délégué du Maire), Christophe BONNIER, Albert LEBLANC, Sylvie BLIN, Annick GILLES, Annick GUILLAUME, Aurélien BOUHALLIER, Marc CORNU.

9 – VIE LOCALE & ÉVENEMENTIELLE : Sylvie BLIN (Déléguée du Maire), Arnaud MOUSSAY, Christophe BONNIER, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Michèle PEUDENIER, Gérard LE FEUVRE, Thibaut MULOT, Elie LEMÉ.

10 – CULTURE : Régis BRAULT (Délégué du Maire), Corinne MERZOUK, Denise CARDINAL, Annick GUILLAUME, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Nathalie FARCY, Mélanie BIDAULT, Annick GILLES, Virginie PLU.

Etant rappelé que le Maire est Président de droit de l'ensemble de ces commissions mais qu'il a donné délégation aux adjoints pour présider et animer ces commissions.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En l'absence de candidat restant sur la liste « Ernée Alternative », conformément à l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles, il convient de procéder à de nouvelles élections pour la désignation des membres par le Conseil municipal par scrutin secret de liste à la proportionnelle au plus fort reste, soit pour la majorité 6 membres et pour la minorité 1 membre.

Le Conseil Municipal **procède** à l'élection de ses représentants, étant précisé que cette élection doit se faire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle soit pour la majorité 6 membres, la minorité « liste Ernée-Alternative » : 1 membre.

Madame le Maire rappelle qu'elle est Présidente de droit du C.C.A.S. et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

\* sont élus au 1<sup>er</sup> tour :

Votants : 29

Bulletins Nuls : Néant

Majorité Absolue : 15

Pour la majorité :

* Madame Annick GUILLAUME	29 voix
* Madame Jacqueline PAPOUIN	29 voix
* Madame Denise CARDINAL	29 voix
* Monsieur Régis BRAULT	29 voix
* Madame Gaëlle BONNABESSE-WILLY	29 voix
* Monsieur Daniel FOUGERAIS	29 voix

Pour la liste « Ernée - Alternative »

* Madame Virginie PLU	29 voix
-----------------------	---------

## **ÉDUCATION – JEUNESSE**

### **ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Le comité de pilotage des Temps d'Activités Périscolaires s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année scolaire 2017/2018 afin de présenter des possibilités d'évolution des TAP. Le maintien à la semaine de 4,5 jours.

Les propositions suivantes, en accord avec les différents conseils d'école et d'établissement, ont été retenues par le comité de pilotage :

- **Ecole Saint Vincent de Paul :**  
Maintien de la formule existante (4x45 min début d'après-midi pour les maternelles, fin d'après-midi pour les primaires)
- **Ecole publique élémentaire Fernand Vadis**  
Légère modification de la formule existante (4x45 minutes de TAP de 16h00 à 16h45)
- **Ecole publique maternelle :**  
Déplacement des TAP vers la fin de l'après-midi et alignement sur les horaires de l'école élémentaire (4x45 minutes de TAP de 16h00 à 16h45)

Afin de permettre la nouvelle organisation des TAP, le Conseil municipal propose de modifier les horaires de temps scolaires des écoles maternelle et élémentaire publiques du groupe scolaire Fernand Vadis à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 comme suit :

- Lundi : 8h45 à 12 h et 13h45 à 15h45
- Mardi : 8h45 à 12 h et 13h45 à 15h45
- Mercredi : 8h45 à 11h45
- Jeudi : 8h45 à 12 h et 13h45 à 15h45
- Vendredi : 8h45 à 12 h et 13h45 à 15h45

Cette proposition sera soumise à l'avis du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

### **ADOPTION DES TARIFS DES CHATELETS 2018/2019**

Le Conseil municipal **adopte** avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2018, les tarifs de l'accueil de loisirs des Châtelets pour l'année scolaire 2018/2019 en fonction du quotient familial comme suit :

	QF ≤ 900 €	QF > 900 € ou non connu
Adhésion	5,35 €	5,35 €
Tarif Activités (TA)	TA	TA + 0,50 €

## **SPORTS-LOISIRS**

### **CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE AU STADE MARCEL BOULANGER : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ SUITE A APPEL D'OFFRES**

Monsieur MOUSSAY, adjoint, expose que par délibération du 28 mai 2018, le Conseil municipal a approuvé le projet de création d'un terrain de football synthétique avec pourtour au stade Marcel Boulanger. Suite à la procédure d'appel d'offres, le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise PIGEON TP Loire Anjou de Renazé représentant un montant provisoire de travaux de 688 446.20 € HT (solution de base).

## VIE LOCALE ET ÉVÉNEMENTIELLE – COMMUNICATION - TOURISME

### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION GRAM

Afin de préserver les pièces du musée, Madame BLIN, adjointe, expose au Conseil municipal que l'association GRAM (Groupe de Recherches Archéologiques de la Mayenne) va réaliser entre juin et octobre 2018 un inventaire sur la partie Préhistoire du musée. Le Conseil municipal **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2500 € à l'association GRAM afin de participer aux frais inhérents à cette mission.

## AFFAIRES RURALES

### CHEMIN DE RANDONNE ERNÉE-MONTENAY : ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DE M. ET MME FONTAINE

*Intéressée par la présente délibération Madame Marguerite FONTAINE a quitté la séance et n'a participé ni au débat, ni au vote*

M. BECHU, adjoint, expose au Conseil municipal que les communes d'Ernée et de Montenay souhaitent créer une liaison de randonnée pédestre dans la continuité du plan d'eau de Montenay pour rejoindre le chemin creux de la Houllerie d'une superficie de 2 383 m<sup>2</sup> sur une largeur d'environ 3 m.

Pour la partie située sur Ernée, le Conseil municipal **décide de procéder** auprès de Mr et Mme Gérard FONTAINE, domiciliés à Ernée, lieu-dit « la devison » à l'acquisition d'une superficie de 985 m<sup>2</sup> sur la parcelle BK52 sur la base d'un prix de 1 € le m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire en sus, et de **confier** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître HOUET, Notaire à Ernée.

## AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

### LA GUINEFOLLE ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DES CONSORTS LAMBERT

M. HUARD, adjoint, expose au Conseil municipal que la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle AO 316 d'une superficie de 6015 m<sup>2</sup> jouxtant la résidence de la Guinefolle appartenant aux consorts LAMBERT. Ce terrain qui constituera une réserve foncière dans le cadre de l'extension de l'urbanisation du lotissement de la Guinefolle, a été identifié au futur PLUI en extension de l'habitat.

Le Conseil municipal **décide de procéder** à l'acquisition de cette parcelle auprès des Consorts LAMBERT, ou de toute personne morale s'y substituant, aux acquisitions susvisées sur la base du prix fixé par les domaines soit 2,30 € le m<sup>2</sup>, frais notariés et de géomètre engagés par le vendeur en sus à la charge de l'acquéreur étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2018. La rédaction de l'acte à intervenir sera confiée à l'office notarial d'Ernée.

### PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE LAMARTINE

Le Conseil Municipal **décide** d'approuver le projet d'éclairage public relative au déplacement d'un mât rue Lamartine présenté par le Territoire d'Énergie Mayenne et de contribuer au financement proposé par Territoire d'énergie Mayenne selon l'application du régime dérogatoire, à savoir, acquittement, en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de fonds de concours d'un montant estimé de 1 264 €

### VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI DE LA MISSION

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil municipal a autorisé la vente d'une parcelle viabilisée d'une superficie de 1 119 m<sup>2</sup> à la SCI de la Mission afin d'y implanter une station de lavage au prix de 15 €/m<sup>2</sup>. Les travaux de viabilisation étant désormais achevés, afin de finaliser cette vente, le conseil municipal **précise** que dans le cadre de cette cession, l'opération est assujettie à la TVA sur la marge.

### VENTE D'UN TERRAIN A LA ZA DU FAY A LA SARL EURO FIOUL SERVICES

Par délibération du 29 juin 2017, le Conseil municipal a décidé de céder la parcelle AX 463 d'une superficie de 2 920 m<sup>2</sup> au prix de 7,50 €/m<sup>2</sup> conformément à l'estimation des domaines à EURO FIOUL SERVICES.

Afin de finaliser cette vente, il convient de préciser que ce prix s'entend hors taxe. Le conseil municipal **autorise** Madame le Maire à procéder à cette cession sur la base d'un prix de 7,50 € HT le m<sup>2</sup> conformément à l'estimation des domaines, frais notariés en sus à la charge de l'acquéreur, et **décide** de confier la rédaction de l'acte notarié à l'Office Notarial FRITZINGER-HOUET d'Ernée.

**CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES « L'ATELIER » :  
AVENANTS AU MARCHÉ DES LOTS 1-4-5-6/7**

Monsieur HUARD, adjoint, expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de « l'Atelier », diverses options techniques ont été retenues en cours de chantier liées notamment à la sécurité incendie du bâtiment dont il donne le détail par corps de bâtiment.

Le Conseil municipal, sur le rapport de la commission d'appel d'offres du 29 mai 2018, **approuve** les avenants entreprises suivants :

- lot n°1 Maçonnerie (Entreprise COREVA) : + 5 803,87 € HT soit un marché après avenant à 38 506,51 € HT
- lot n°4 Menuiseries intérieures bois (Entreprise HEUDE BATIMENT) : + 815,00 € HT soit un marché après avenant à 23 315,00 € HT
- lot n°5 Cloisons-plâtrerie-isolation-plafonds (Entreprise ARCOPLAC) : + 14 876,66€ HT soit un marché après avenant à 107 513,33 €HT
- lot n°6/7 Electricité-chauffage-plomberie-ventilation (Entreprise BAHIER PECEM) : + 4 259,48 € HT soit un marché après avenant à 108 759,48 € HT.

**ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU LYCEE ROCHEFEUILLE**

Le Conseil municipal **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au lycée Rochefeuille pour la réalisation d'un film sur la Tourbière des Bizeuls et le ruisseau de la Riautière qui pourra servir à promouvoir le site.

**GESTION DU PERSONNEL**

**COMITÉ TECHNIQUE COMMUN COMMUNE - CCAS  
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)  
DESIGNATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS**

Le Conseil municipal **fixe**, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et **décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité à 6 (3 titulaires et 3 suppléants) égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

**RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE POPULATION**

Dans la perspective du départ en retraite d'un agent du service administration générale, une réorganisation va être mise en place afin d'avoir un service commun « population » pour l'accueil et l'administration générale. Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à **ouvrir un poste** de responsable du service population à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et à **procéder** au recrutement.

**MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE, BUREAUTIQUE ET TÉLÉPHONIQUE COMMUNAL  
CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA CCE**

Le Conseil municipal Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Communauté de Communes de l'ERNÉE met à disposition son service informatique auprès de la Commune d'ERNÉE pour la maintenance informatique à hauteur d'un mi-temps par an.

Le service informatique de la Communauté de Communes a été renforcé à deux agents à temps complet compte tenu des besoins des services. Le Conseil Municipal **donne** son accord pour la prise en charge par la commune de la moitié du service (ce qui correspond à un équivalent temps plein par an réparti sur les deux agents). Il **approuve** à cet effet la nouvelle convention de mise à disposition de personnel, à intervenir avec la Communauté de Communes de l'Ernée pour la gestion du parc informatique, bureautique et téléphonique de la Commune d'Ernée, pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

**RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN ARCHIVISTE**

Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à **ouvrir un poste** de responsable du service population à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 avec possibilité de prolongation par avenant en fonction des besoins pour poursuivre le travail engagé auprès des services de la mairie sur l'archivage de la mairie.

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA SCI COHEN

Suite à une chute d'une grosse pierre de l'immeuble situé au n°6 avenue Carnot appartenant à la SCI Cohen et à une mise en demeure restée infructueuse auprès de ces derniers, un expert a été sollicité auprès du Tribunal administratif de Nantes. Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à procéder au recouvrement des honoraires d'expertise judiciaire soit 753.79 euros auprès de la SCI COHEN. Faute pour le propriétaire d'avoir exécuté les mesures ci-dessus prescrites dans le délai fixé, il y sera procédé d'office par la commune et aux frais du propriétaire.


### RECouvreMENT D'UN SINISTRE – ROUTE DE SAINT DENIS DE GASTINES

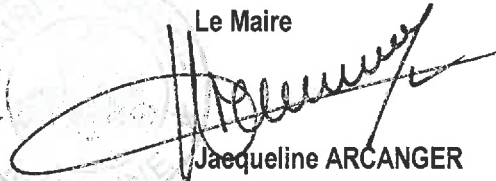
Suite à la dégradation d'une barrière – route de Saint Denis de Gastines, le Conseil Municipal **autorise** Madame le Maire à procéder au recouvrement d'un montant de 296.72 € TTC auprès du tiers responsable.

Pour Extrait Conforme.  
Le Secrétaire de Séance,

**Gaëlle BONNABESSE-WILLY**

*N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.*



Le Maire  
  
Jacqueline ARCANGER